

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE

ARRONDISSEMENT  
DE BREST

COMMUNE DE  
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**101/2020**

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE PLACE A. QUELEN**

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

**VU** l'ordonnance N°59.115 du 07/01/1959 relative à la voirie des collectivités locales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1,

**VU** le Code de la Voirie routière et notamment l'annexe à l'article R.112-3,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1, R.417-10 et R.417-11,

**Considérant** la demande de la société ROUSSEL, il importe de réglementer l'occupation de la voie communale, dans un but de sécurité publique.

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la société ROUSSEL est autorisée à faire stationner, une benne de chantier pour évacuer des gravats, place A. Quelen, du 15 au 30 juillet 2020

**ARTICLE 2** : le pétitionnaire devra mettre en place le balisage du chantier, avec l'installation d'un périmètre délimité par des cônes de chantier.

En cas de détérioration devra remettre en état la chaussée, après le retrait de la benne ; porter attention aux roues métal de la benne pour qu'elles ne marquent pas le sol et prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

**ARTICLE 3** : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 11 juillet 2020

Le Maire,  
Bernard GOUEREC

